

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Lycée d'Enseignement Adapté (16-18 ans) propose sept formations qualifiantes sanctionnées par un diplôme professionnel :

CAPA Productions Horticoles
CAPA Travaux Paysagers
CAP Agent Polyvalent de Restauration
CAP Métallier Serrurier
CAP Menuisier Fabricant
CAP Maçon
CAP Peintre Applicateur de Revêtement

L'EREA (14-16 ans) propose une découverte des champs professionnels suivants :

Habitat
Espace rural/environnement
Hygiène/alimentation/service

Les formations professionnelles y sont encadrées par des professeurs de Lycées Professionnels.

Ces enseignants sont aussi chargés du suivi des stages que les élèves réalisent en entreprise durant leur formation. (14 à 16 semaines de stage sur 2 ans)

Les CAP sont délivrés dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CCF) comme dans tout Lycée professionnel.

Les classes de CAP 1^{ère} et 2^{ème} année reçoivent une formation de 34 heures de cours par semaine.

Travaux Paysagers



Peinture



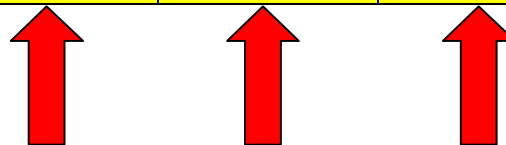
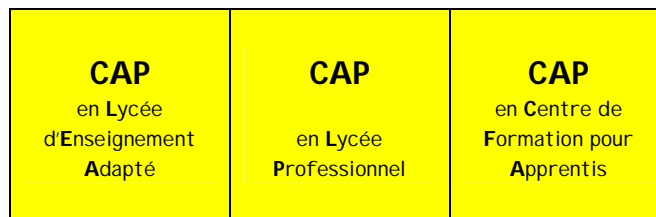
Menuiserie



APR



Maçonnerie



3 ^{ème}	Cycle d'Orientation Enseignement général, technologique et professionnel (31h50) avec stages de 6 à 8 semaines, avec au choix : Habitat (12h/sem) Espace rural / Environnement (12h/sem) Hygiène /alimentaire/service (12h/sem)
4 ^{ème} 5 ^{ème}	Cycle Central Enseignement général et technologique (25 à 28h) dont : Découverte des métiers et formation préprofessionnelle : Ateliers (6h/semaine) Technologie (2h/semaine) Stage d'observation en entreprise (1 à 2 semaines)
6 ^{ème}	Cycle d'adaptation Enseignement général et technologique (26,5h) dont : Technologie (2h/semaine) Module d'aide spécifique (2h/semaine)

Orientation par la C.D.O.E.A

EREA / LEA
 Henri EBEL



académie
 Strasbourg
 éducation
 nationale
 enseignement
 supérieur
 recherche

ANNEE
 SCOLAIRE
 2010 - 2011



Établissement Régional
 d'Enseignement Adapté

Lycée d'Enseignement Adapté

Henri Ebel

34, rue Sodbronn
 B.P. 70095

67403 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Courriel : ce.0671455T@ac-strasbourg.fr

Tél : 03 90 40 36 00

Fax : 03 88 65 03 01

L'EREA / LEA

L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté / Lycée d'Enseignement Adapté, est un Établissement Public Local d'Enseignement rattaché à la direction des lycées et des collèges au ministère de l'éducation nationale. Son fonctionnement est semblable à celui d'un Lycée Professionnel.

L'EREA/LEA permet à des adolescents d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, par l'individualisation des durées et des parcours de formation.

Comme pour la SEGPA de collège, l'admission à l'EREA est prononcée par la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré (EX C.C.S.D). L'inscription au LEA s'effectue comme pour les autres Lycées Professionnels.

Ses missions

L'EREA/LEA assure un enseignement général, technologique et professionnel adapté en proposant l'internat éducatif **si nécessaire**; il participe à l'éducation à la citoyenneté et à la formation de la personnalité des adolescents.

L'EREA/LEA accueille des élèves de 12 à 18 ans dont les difficultés scolaires et/ou sociales ne leur permettent pas de tirer profit d'une scolarité en classe ordinaire de collège ou de lycée.

L'EREA leur dispense une formation générale leur permettant d'obtenir le Certificat de Formation Générale qui représente le niveau 1 sur les 2 niveaux que compte le CAP.

Le LEA leur dispense une formation professionnelle qualifiante de niveau V leur permettant d'obtenir un Certificat d'Aptitudes Professionnelles.



L'enseignement général

Les classes de 6^{ième} et 5^{ième} sont des classes d'enseignement général dans lesquelles est dispensé un enseignement adapté de toutes les matières présentes au collège.



Les classes de 4^{ième} et de 3^{ième} reçoivent une formation en alternance : enseignement général et découverte des champs professionnels de l'établissement par le biais d'une rotation sur les quatre formations professionnelles.

À tous les niveaux de classe, l'enseignement général peut être dispensé par classe (16 élèves au maximum) ou bien en groupe de besoin ou de soutien selon le cas.

Les enseignants des classes sont des professeurs des écoles, le plus souvent spécialisés dans l'enseignement adapté.

L'établissement dispose aussi d'un Centre de Documentation et d'Information avec un réseau informatique ouvert sur l'Internet.

Une salle informatique, un laboratoire de sciences et un gymnase complètent les potentiels de la formation.



Le secteur éducatif et l'internat

Tout adolescent est préparé à accéder à la condition d'adulte et de citoyen. Pour ce faire, il bénéficie d'aides appropriées et adaptées, notamment :

- le développement d'activités socio-éducatives ;
- l'éducation à la citoyenneté ;
- l'éducation aux loisirs et développement des activités sportives.



- l'accompagnement du processus d'insertion sociale et professionnelle ;
- la gestion individuelle de formation des adolescents dont le professeur d'internat référent sera le garant ;
- la participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques ;
- la résolution des difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire ;
- le développement des relations avec l'environnement proche, en particulier les collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis.

Les tarifs de l'internat pour l'année 2010

Pension complète : 1314 €

½ pension : 570 €

Des bourses et des exonérations de frais de pension peuvent diminuer ce tarif.

Si des aides sont obtenues, il restera au minimum :

270 € à charge de la famille pour un interne

240 € pour un demi - pensionnaire